DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2026_227

Objet : Arrêté de circulation et de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU l'arrêté 239 de la direction Générale Adjointe Infrastructures et supports techniques

VU le Code de la Route

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans l'agglomération durant le marché de Noël de SCIONZIER,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison du marché de Noël de SCIONZIER, la circulation et le stationnement seront interdits Rue du Foron (entre le Rond-Point et jusqu'à la hauteur de la Rue du 8 Mai 1945) et Rue de la Crosaz à la hauteur de l'accès au Parking souterrain de la Maison de l'Industrialité (ce dernier sera également fermé) du **Lundi 30 Novembre 2026 au Vendredi 11 Décembre 2026**. Une déviation sera mise en place par l'Avenue de la Libération, l'Avenue du Mont-Blanc, l'Avenue de la Route Blanche, la Rue du Crétet, la Rue de Miosinges, l'Avenue de la Colombière et la Rue du 8 Mai 1945.

ARTICLE 2: La signalisation nécessaire sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, au Pôle Routes Arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.
Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Mairie.

A Scionzier, le 22/10/2026

Le Maire,
Sandro PÉPIN

MAIRIE DE SCIONZIER (Haute-Savoie)